

**HONORAIRES TTC ( dont TVA 20%) SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION pour les particuliers (mars 2024)**

**TRANSACTIONS (Commission à la charge du vendeur)**

BOX/ PARKING	Forfait de 1 200€
Jusqu'à 150 000 €	8 %
De 151 000 € à 200 000 €	7 %
De 201 000 € à 280 000 €	6 %
Au-delà de 280 000 €	5 %

**LOCATIONS**

		À la charge du bailleur	À la charge du locataire
Honoraires de visite, Constitution de dossier et rédaction du bail	En zone A bis	12 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>
	En zone A	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>
	En zone B	8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>
Honoraires réalisation état des lieux		3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Des honoraires libres sont pratiqués pour les professionnels.